

CONFÉRENCE PARITAIRE

24, avenue Eugène-Pittard - case postale 455 - 1211 Genève 12 - info@cpmbg.ch

***SAUF URGENCE, LES DEMANDES DOIVENT ÊTRE FORMULÉES
AU MOINS DEUX JOURS OUVRABLES À L'AVANCE***

Date de la demande :

Raison sociale :

Genre d'activité :

Adresse exacte : NPA/Lieu :

Téléphone : Pays :

E-Mail :

Nom du mandataire :

Nom du maître d'ouvrage :

Lieu où les travaux seront effectués :

Dérogation sollicitée (remplir un formulaire par type de dérogation) :

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> travail supplémentaire (art.12 LTr) | <input type="checkbox"/> travail du soir (art. 10 LTr) |
| <input type="checkbox"/> travail de nuit (art. 17 LTr) | <input type="checkbox"/> travail du dimanche ou jours fériés (art 19 LTr) |
| <input type="checkbox"/> travail en équipes – travail de nuit (art. 17 LTr, 34 OLT1) | <input type="checkbox"/> travail continu (art. 24 LTr) |

Pour le travail **temporaire de nuit ou du dimanche**, avez-vous obtenu le consentement des travailleurs ? oui non

travail le samedi (art. 3.04 CCT du métier)

TRAVAUX A EFFECTUER & MOTIFS DE LA DEMANDE (Merci d'expliquer de manière circonstanciée les raisons pour lesquelles les travaux projetés ne peuvent absolument pas être effectués durant les horaires normaux de travail. Un exposé des motifs précis et détaillé est une condition nécessaire à l'examen de la présente requête) :

.....
.....
.....
.....

Horaires de travail faisant l'objet de la demande :

Date (s) (Jours ou périodes) <i>(Exemples : 16, 18, 20 juillet ou du 16 au 17 juillet 2013)</i>	Nombre de travailleurs concernés par la demande			Horaire (s) prévu (s) <i>(Exemple : 15h - 19h // pause // 20h - 24h)</i> Si travail en équipes, préciser l'horaire de chaque équipe
	Hommes	Femmes	Jeunes gens	

Noms et prénoms des ouvriers concernés :

.....

Nombre de jour(s) / nuit(s) touché(s) par la demande :jour(s)nuit(s)

Horaire normal des travailleurs concernés par la demande : heures par semaine réparties sur jours

Les travaux sont-ils susceptibles d'être bruyants et/ou d'incommoder le voisinage ? oui non
 Si oui, les prescriptions de l'inspection des chantiers du DCTI (☎ 022.546.64.80) devront être respectées.

ENTREPRISES DE L'UNION EUROPÉENNE



Avez-vous rempli les formalités d'annonce ou d'obtention des autorisations de travailler pour vos travailleurs détachés ? oui non

(Pour plus amples renseignements, consulter le site internet de l'OCIRT : <http://www.geneve.ch/ocirt/> - ☎ 022.388.29.29)

Envoyer obligatoirement vos autorisations de détachement avec ce formulaire ; sans autorisations, votre demande ne pourra être traitée.

Le soussigné certifie que les informations données sont exactes
Nom et Prénom de la personne responsable

NOTA BENE : la demande n'est valable que pour les travailleurs de l'entreprise requérante. Il appartient aux sous-traitants de formuler eux-mêmes une demande pour leur propre personnel.

Conférence paritaire
 date et signature :

Préavis Inspection des chantiers
 date et signature :